Les parcs éoliens en mer ravivent la colère des pêcheurs

- Alors que s'ouvrent les Assises de la mer, les éoliennes commencent à s'inscrire sur les côtes françaises.
- Impactées, les zones de pêche sur lesquelles elles prennent place se réduisent.

ÉOLIEN

Philippe Legueltel

« Sur l'éolien offshore, rien ne sera possible sans nous ! » Fin octobre, à peine annoncée, la candidature de la région Pays de la Loire à un troisiè me parc éolien en mer a fait bondir José Jouneau. « L'absence de concer-tation a été vécue comme une véritable trahison », explique le président du Comité régional des pêches. Le sujet est sensible pour les professionnels de la mer qui estiment que ces nouvelles implantations tendent à ré-

duire leurs espaces de travail.

« Nous avons simplement acté no-tre volonté d'accueillir un nouveau parc, cette fois éolien flottant. La contrainte énergétique nous oblige. Comme nous l'avons toujours fait, nous allons maintenant entrer en concertation et négociation avec l'Etat comme avec les pêcheurs », tente de rassurer Christelle Morençais, la

présidente des Pays de la Loire. Inauguré en septembre dernier par Emmanuel Macron sur fond de crise énergétique, le parc de Saint-Nazaire (80 éoliennes pour une puissance de 480 mégawatts), attri-bué en 2012, est le premier à entrer en service. Une dizaine sont en cours de construction et d'autres suivront Au rythme d'un par an, selon les pré-

« Sous conditions »

Face à l'arrivée de ces parcs, le Comi-té national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM), dans sa position rendue publique en 2015, ne se disait « pas opposé aux installations de production d'Energie marine renouvelable (EMR), mais sous certaines conditions ». Réclamant une planification stratégique un développement maîtrisé des EMRetla garantie d'unecoexistence des projets éoliens avec des activités de pêche, le comité a toujours souhaité « être acteur plutôt que de su-

En réalité, sur les différentes faça-des maritimes, les comités régionaux des pêches, compétents sur les projets locaux, ont souvent été con-tre les parcs, entamant, selon les si-tes, des actions en justice, des manifestations (en mer ou à terre) mais, à chaque fois, des négociations. « Nous sommes des acteurs économi-ques et avons toujours souhaité faire



Le parc de Saint-Nazaire a été inauguré en septembre dernier par Emmanuel Macron. Photo AFF

partie des discussions. Mais les professionnels de la pêche ont le sentimen que leur activité devient la variable d'ajustement d'une occupation de la mer. Nos activités doivent être reconnues et respectées », défend José Jou-neau, par ailleurs représentant éo-lien du CNPMEM.

Les professionnels de la mer estiment que ces nouvelles implantations [d'éoliennes] tendent à réduire leurs espaces de travail

De la Bretagne (avec le parc de Saint-Brieuc) à la Normandie (avec celui de Dieppe-Le Tréport), des op-positions sont tenaces. Devant la carte marine de la Manche Est incluant toutes les zones de protection apparues ces dernières années (extrac tion de granulats, immersion de sédiments, directive habitat faune flore...), Dimitri Rogoff, le président

du Comité régional des pêches de Normandie, reste perplexe. Avec trois parcs en construction et deux en projet, la région normande voit ses espaces de pêche directement

5 % de l'espace maritime « A terme, en Manche Est, en compre-

"A terme, en suancie est, en compre-nant les côtes anglaises qui nous sont désormais interdites, nous allons en-registrer une perte de 30 % de notre es-pace de travail », affirme le responsa-ble normand. « Avant, poursuit-il, nous étions dans un périmètre conti-nu de liberté. Aujourd'hui, nous avons un espace de travail complètement morcelé et contraint. L'arrivée des parcs éoliens vient encore rajouter des restrictions. C'est du mitage. Les en-jeux industriels passent au-dessus des enjeux de la pêche. » Avec plus de 4.000 bateaux (5.800 en 2000) et 13.000 marins, la filière affichait en 2020 quelque 567 millions de chiffre d'affaires (vente des produits de la pêche fraîche débarquée). Constatant le retard français en matière d'énergie renouvelable, Jules Nyssen, le tout nouveau président

du Syndicat des énergies renouvelables (SER), plaide, lui, pour une accé-lération du développement de l'éolien en mer. « Avec 3,5 gigawatts, nous sommes loin des 40 GW annoncés par le président de la République pour 2050. Tout le monde doit se mo-biliser et ne pas se dire qu'on a le temps. Nous devons atteindre une capacité de 18 GW en 2035 », insiste-t-il. Loin d'être opposé à la pêche, le SER réclame concertation et planifica-tion. «Il n'est pas question d'exclure les marins-pêcheurs, des solutions existent en fonction des zones de pê-che», poursuit Jules Nyssen. L'objectif « d'une cinquantaine de

parcs », affirmé par le chef de l'Etat, parts », aimine parte che l'Etat, fait déjà réagir le représentant du Co-mité national des pêches maritimes. « Oui, ça fait peur. Même si ça ne tota-lise que 5 % de l'espace maritime, ces espaces représentent des zones im-Jouneau. Au Sénat, la discussion du projet de loi d'accélération des éner-gies renouvelables vient de commencer, alors que se tiennent mardi et mercredi, à Lille, les Assises de l'économie de la mer. ■

La Normandie inquiète pour son « or blanc »

Avec cinq parcs éoliens au large des côtes norman-des, les professionnels redoutent, demain, une pêche plus difficile des coquilles Saint-Jacques

Entre Barfleur (Manche) et le cap d'Antifer (Seine-Maritime), la baie de Seine abrite le gisement de coquilles Saint-Jacques le plus important d'Europe. Aujour-d'hui, rien sur la mer n'émerge. Demain, pas moins de cinq parcs éoliens, devraient occuper l'espa-ce maritime. A Courseulles-sur-Mer (Calvados), à Fécamp et à Dieppe-Le Tréport (Seine-Mariti-me), des champs d'éoliennes vont apparaître à l'horizon, dès 2023 pour Fécamp. Pas moins de 200 machines sur ces trois zones, sans oublier les deux futurs parcs dans la zone appelée « Centre Manche », au large de Barfleur (Manche).

Dans les ports normands, l'inquiétude est grande. Sur près de 200 km², les trois parcs déjà lancés risquent de perturber la récol te de « l'or blanc » de la région. La coquille Saint-Jacques y repré-sente plus de 50 % du chiffre d'af-faires de la pêche et de nombreux bateaux sont dépendants à plus 70 % de sa collecte. « Il y aura des contraintes même si l'on nous dit aujourd'hui que l'on pourra travailler à l'intérieur de ces parcs. Ca risque d'être du gymkhana », anti cipe Dimitri Rogoff, président du Comité régional des pêches. Pour cette saison (d'octobre à

mai), la coquille bat une fois de plus des records d'abondance. Chargé d'en évaluer les deux prin-cipaux gisements français, celui de la baie de Seine et celui de la baie de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor), au large des côtes breton-nes, l'Institut français de recher-che pour l'exploitation de la mer (Ifremer) parle même d'une « situation exceptionnelle ». La bio-masse totale exploitable est estimée à plus de 105.000 tonnes en baie de Seine. En Bretagne, le gise-ment atteint déjà 46.000 tonnes, soit 5 % de plus qu'en 2021, mais pourrait atteindre 63.000 tonnes à la fin de l'année 2022. Là aussi, le très contesté parc éolien de Saint-Brieuc se trouve au cœur du gise

« Le flou prédomine »

« Le Hou predomine »

« Dans les réunions, on entend dire que les gros bateaux ne pourront pas y aller, que l'on ne pourra pas pêcher la nuit ou par mauvais temps. Certains professionnels ditemps. Certains projessionneis as-sent déjà qu'ils n'iront pas. Rien n'est encore fixé et le flou prédomi-ne mais on sait que cela imposera une nouvelle façon de travailler », poursuit Dimitri Rogoff.

Sur près de 200 km2, les trois parcs déjà lancés risquent de perturber la récolte, craignent les pêcheurs.

Face aux risques d'accidents, toujours possibles, le monde de la pêche à la coquille, avec 300 chalutiers engagés, attend, avec im-patience, de connaître les futures règles imposées par les affaires

Face aux 64 éoliennes de Cour seulles-sur-Mer, aux 71 de Fé-camp et aux 62 de Dieppe-Le Tré-port (encore attaquées devant la justice), le comité des pêches de Normandie n'a pastoujours béné-ficié des études demandées et des retours d'expériences voulus. « On est loin de savoir comment la mer va digérer tout ça. Pour la coquille Saint-Jacques, nous avons au moins obtenu un suivi par l'Ifremer. Un arrêté préfectoral le stipule, heureuse ment », se félicite le responsable des pêches de Normandie. –P. L.

En Occitanie, les futures éoliennes font des vagues

Deux fermes pilotes d'éoliennes offshore, qui doivent être installées en 2023 et 2024, suscitent déjà l'opposition de pêcheurs et plaisanciers.

Correspondant
 à Montpellier

Les éoliennes offshore créent des re-mous en Occitanie, qui découvre ces géants des mers. Deux fermes pilotes seront installées en 2023 et 2024 au large de quatre communes de l'Aude et des Pyrénées-Orientales ; EFGL (Eolienne flottante marine au golfe du Lion), porté par Engie, et EolMed, porté par Quadran Ener-gies Marines. Un premier parc éo-lien commercial, d'une capacité de 250 mégawatts, est prévu par l'Etat à partir de 2028. Le projet est défendu par toutes les collectivités.

Malgré les concertations, les ac tangle les oriectations, les ac-teurs de la pêche s'estiment lésés. Sur la méthode, d'abord : « Nous avons cru que notre avis comptait, maisce n'était pas le cas. Les éoliennes en mer nous ont été imposées », tem-pête Manuel Martinez, président du Syndicat des petits pêcheurs d'Occitanie. Sur les risques à venir, ensuite « Nous ne sommes pas contre les éo liennes, mais nous n'avons pas pris le temps d'évaluer leur influence sur les poissons », lâche Paul Gros, ex-président de la Socomap (Société coopé rative des marins pêcheurs) du

Grau-du-Roi (Gard).
Sur une vision de la mer, enfin :
« Les fermes pilotes sont chacune composées de trois éoliennes. Quand il y en aura vingt-cinq, voire cinquan-te, la faune marine sera davantage im-pactée », complète Jacques Andrieu, vice-président du comité Occitanie de la Fédération nationale de la plaie et des pêches.

En plus de réduire la zone de pêche, les éoliennes flottantes impac-teront, d'après eux, la faune et la flo-re. « Elles sont sources de nuisances sonores, ce qui fait fuir les poissons » souligne Paul Gros. Les courants marins, la faune et la flore seraient aussi perturbés par les câbles qui acheminent l'électricité. «Le système d'ancrage des éoliennes en mer fonc tionne avec des chaînes de 200 kg qui vont détériorer les fonds marins », pointe Manuel Martinez.

Risques sur la biodiversité Pour prévenir des risques sur la bio-diversité, la société Qair (qui fait par-tie du groupement EolMed) expérimente depuis 2021 la bouée Eolbio qui consiste à tester les panneaux métalliques qui équiperont les flot-teurs des éoliennes. « L'objectif est de quantifier l'impact de l'implantation d'un parc éolien flottant sur la bio-masse marine », indique le Pôle de

compétitivité Mer Méditerranée. Les éoliennes en mer inquiètent aus-si les plaisanciers, dans le cas où il leur serait interdit de naviguer entre les éoliennes. « Les éoliennes se situent à plus de seize kilomètres des cô-tes, à l'écart des zones de pêche côtières et des activités de plaisance », tempère EFGL. Le projet EFGL, conçu en partenariat avec le Parc naturel marin du golfe du Lion, intègre « des mesu-res de suivis innovantes (radar, vidéo télémétrie) », indique la société. Jacques Andrieu demande pour sa part la mise en place de mesures compensatoires, avec « la création de zo-nes de récifs artificiels sur la côte ». **=**

KILOS

Le poids du système d'ancrage